

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Identificateur du produit : **RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON**

Code(s) du produit : Aucun rapporté.

Usage du produit : Paquet de chauffage pour l'application de diriger-à-peau, pour augmenter le flux de sang d'un enfant en bas âge en pieds.

Famille chimique : Solution d'acétate de sodium et de l'eau.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:
Rapid Aid Ltd.
4120A Sladeview Crescent, Units 1 - 4
Mississauga, ON, Canada
L5L 5Z3
No de téléphone d'information : (905) 820-4788

Nom et adresse du fabricant:
Consulter le fournisseur

No. de téléphone en cas d'urgence
: (905) 820-4788

Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
			<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Aucun ingrédient dangereux	De propriété	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

Section 3. Identification des dangers

Aperçu des urgences

Solution d'acétate de l'eau et de sodium, incluse dans le sachet en matière plastique scellé. Odeur de vinaigre.

Ce produit peut être considéré comme étant un article manufacturé ou appareil médical. Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Organes cibles : Aucun à notre connaissance.

Voies d'exposition : *Inhalation*: NON *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: NON

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Le produit chimique provenant de la compresse endommagée peut présenter les dangers suivants:
Si le produit est chauffé ou en cas de formation de buées, l'inhalation risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Peau : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Le produit chimique provenant de la compresse endommagée peut présenter les dangers suivants:
Risque de causer une légère irritation de la peau.

Yeux : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Le produit chimique provenant de la compresse endommagée peut présenter les dangers suivants:
Peut causer une légère irritation de l'oeil. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piquûre et le larmolement.

Ingestion : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Le produit chimique provenant de la compresse endommagée peut présenter les dangers suivants:
Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

Effets nocifs chroniques éventuels

: Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON

Page 2 de 7

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Statut de cancérigène

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Section 4. Premiers soins**Inhalation**

: Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Contact avec la peau

: Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Premiers soins recommandés suite à l'exposition à la matière chimique de la compresse endommagée :

Rincer avec de l'eau fraîche courante. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

: Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Premiers soins recommandés suite à l'exposition à la matière chimique de la compresse endommagée :

Rincer avec de l'eau fraîche courante. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

: Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale.

Premiers soins recommandés suite à l'exposition à la matière chimique de la compresse endommagée :

Ne PAS faire vomir. Donner à la victime un ou deux verres d'eau. Obtenir des soins médicaux.

Notes au médecin

: Traiter de façon symptomatique.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

: Ininflammable en conditions de manutention normales. La chaleur de la décomposition peut faire accumuler la compresse la pression. La décomposition peut causer le dégagement des vapeurs d'acide acétique.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

: Ininflammable en conditions de manutention normales.

Point d'éclair

: S/O

Point d'éclair, méthode

: S/O

Température d'auto-inflammation

: P/D

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Propriétés comburantes

: Aucun raisonnablement prévisible.

Distance de projection de la flamme

: S/O

Retour de flamme observé

: S/O

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

: Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyen d'extinction approprié

: Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la brume ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

: Combattre les incendies à partir d'une distance sécuritaire. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON

Page 3 de 7

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; acid acétique.

Évaluation NFPA

0- Aucun risque	1- Mineur	2- Modéré	3- Grave	4- Menace pour la vie
Santé: 0	Incendie: 0	Instabilité: 0	Autres dangers: None.	

Section 6. Mesures à prendre en cas de rejets accidentels

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Nettoyage des déversements

: Ramasser les articles et placer dans un contenant pour élimination.

Procédé de nettoyage recommandé lorsque la compresse est endommagée: Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Contenir et absorber avec une matière absorbante non combustible comme la vermiculite ou le sable pour ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites : Aucun à notre connaissance.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention sécuritaire : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Protéger contre les dommages.

Procédé de manutention recommandé lorsque la compresse est endommagée: Porter un équipement de protection approprié. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Protéger contre les dommages.

Substances incompatibles : Acides

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser avec une ventilation adéquate.

Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

: N'est pas exigé en conditions de manutention normale.

Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

Protection de la peau : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu.
Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu.
Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Lunettes de sécurité ou lunettes selon besoins pour le travail.

Autre équipement de protection : Aucun exigé en conditions normales.
Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures de protection recommandées lorsque la compresse est endommagée: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Niveaux d'exposition permis : Pour les limites d'exposition pour chacun des ingrédients voir Section 2.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Solution d'acétate de sodium et de l'eau.	Apparence	: Solution d'acétate de l'eau et de sodium, incluse dans le sachet en matière plastique scellé.
Odeur	: de vinaigre	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D	Densité relative	: P/D
Point d'ébullition	: S/O	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Point de fusion/de gel	: P/D	Solubilité dans l'eau	: Complet
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: S/O	Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: S/O
Densité de vapeur (Air = 1)	: S/O	Matières volatiles (% en poids)	: P/D
Composés organiques volatils (COV)	: P/D		

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité/Réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. La décomposition peut causer le dégagement des vapeurs d'acide acétique.

Polymérisation dangereuse : N'est pas prévu selon les conditions prescrites de manutention et d'entreposage. La décomposition peut se produire à des températures extrêmement élevées.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues.

Substances à éviter et incompatibilité : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

Section 11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques : Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Composants</u>	<u>CL₅₀(4hr)</u>	<u>DL₅₀</u>	
	<u>inh, rat</u>	<u>orale</u>	<u>cutané</u>
Aucun ingrédient dangereux	S/O	S/O	S/O

Statut de cancérogène : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Effets sur la reproduction : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.
Tératogénicité : N'est pas sensé être un tératogène.
Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
Épidémiologie : Pas d'information disponible.
Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
Substances synergiques : P/D
Propriétés irritantes du produit : N'est pas un irritant.
Autres dangers importants : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.



Section 12. Renseignements écologiques

Effets environnementaux : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
Caractéristiques environnementales importantes : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Renseignements écotoxicologiques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Manipulation en vue de l'élimination : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources) : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

Section 14. Renseignements relatifs au transport

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	

RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					
ICAO/IATA	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
ICAO/IATA	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					

Section 15. Renseignements sur la réglementation

Renseignement fédéral É.-U :

OSHA: Cette matière n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation OSHA (29 CFR Partie 1910.1200). Ce produit est considéré comme un 'article' selon 29 CFR Part 1910.1200. Ce produit peut être considéré comme étant un article manufacturé ou appareil médical.

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Aucun(e). Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Renseignement international:

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Ce produit peut être considéré comme étant un article manufacturé ou appareil médical.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
Santé : 0 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

Légende :

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation

RÉCHAUFFEUR INFANTILE DE TALON

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 18/03/2009

- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NFPA: National Fire Protection Association
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ: New Jersey
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2008.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium et RTECs).
- 4. Fiche signalétique du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.
- 6. California Proposition 65 List version du 19 décembre 2008.

<p>Préparée pour : Rapid Aid Ltd. 4120A Sladeview Crescent, Units 1 - 4 Mississauga, ON, Canada, L5L 5Z3 Téléphone: 905-820-4788 Adresser toutes les requêtes à Rapid Aid.</p>	
<p>Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. Canada: 1-888-977-4834 USA: 1-888-442-9628 http://www.thecompliancecenter.com</p>	<p>Centre de Conformité Inc. The Compliance Center Inc. Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Rapid Aid Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Rapid Aid Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Rapid Aid Ltd. .

Date de la préparation (jj/mm/aaaa)

: 18/03/2009

FIN DU DOCUMENT